

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

date de convocation 30/11/2017

date d'affichage /2017

L'an deux mille dix-sept et le sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Alain DUBOIS, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN.

Absents excusés : Mrs Gilles BELTRI, et Mmes Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET

Absents : Mme Danick FLEURY et M. Eric GALLY

Pouvoir : M. Berltri a donné pouvoir à M. Daigny, Mme Desseaux à Mme Patte et Mme Cleuet à M. Lescureux.

Mme Myriam Ferrière quitte la séance à 21h.30

Secrétaire de séance : Mme Françoise Gauthier

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 05 octobre 2017 ; il est approuvé après rectification de la date d'embauche de Mme Lamotte 2017 et non 2007.

Le Maire informe les Conseillers de la date de la présentation de vœux ; le 13/01/2018 – 18h.

1/ STATIONNEMENT- VOIRIE :

* Le stationnement était par le passé unilatéral alterné ; maintenant, en l'absence de panneaux aux entrées de village, il est difficile d'édicter une règle et de la faire respecter. Une règle générale doit être définie. Le Maire propose un stationnement unilatéral dans chaque rue à décider avec la commission voirie ; des panneaux seront posés en conséquence. Il signale rencontrer des difficultés principalement dans la rue de l'Hirondelle ; Mme Patte confirme qu'en fin d'après-midi le fourgon « Dervellois » était garé côté pair et gênait le passage.

Après débat, les Conseillers approuvent cette proposition.

* *Rue du 11 novembre* : le trottoir côté impair sera aménagé en cailloux pour faciliter et sécuriser le cheminement des piétons jusqu'au passage piéton devant le monument aux Morts. L'aménagement d'une aire de stationnement sur l'accotement était envisagé après le n° 6 pour libérer la chaussée et accroître la sécurité des usagers, piétons et véhicules. **Adopté par les Conseillers.** Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

* *Chemins des vacances et de Croix Sire* : décision d'installer deux panneaux « cédez le passage » pour sécuriser ces intersections.

2/BATIMENTS COMMUNAUX:

* *Accessibilité* : L'architecte, M. Roux est venu lister les travaux à réaliser pour la salle polyvalente et les menuiseries et sanitaires de l'école et de la mairie. Il suggère de modifier le mode de chauffage de la salle polyvalente car les frais de chauffage sont très importants ; il sera alors possible d'envisager d'améliorer l'acoustique (éviterait de suspendre des caissons anti-bruit sous plafond). Le Maire s'est rapproché de l'ADEME afin de connaître les aides possibles pour ces travaux : seule la pose d'une pompe à chaleur serait subventionnée.

Un bilan énergétique est alors nécessaire au préalable. La FDE 80 peut s'en charger –coût estimé 350€.

Les Conseillers donnent leur accord pour la réalisation de ce bilan et suggèrent de réaliser en même temps celui de l'ensemble mairie – école – logements. Le Maire se rapprochera donc de la FDE pour réaliser cette étude.

* **Ecole** : Le Maire précise que les systèmes anti-pince doigts seront prévus dans l'appel d'offre d'accessibilité évoqué précédemment. Il communique ensuite les demandes faites lors du dernier conseil d'école :

- fermeture du préau par une barrière pour éviter aux élèves d'accéder aux vélos entreposés à l'abri. Le conseil n'est à priori pas favorable. Des précisions seront demandées à la Directrice ; un abri pourrait être installé dans le jardin derrière avec accès par la porte verte pour éviter de réduire la place en cas de pluie. A revoir
- démontage des piliers en briques descellées et dangereuses du jardinet près du préau.
- installation de détecteurs de fumées
- téléphone garderie – pas de possibilité pour les parents de contacter directement Mme Lamotte responsable de la garderie, sans passer par l'école ou la mairie (solution peu pratique compte tenu des horaires différents). L'achat d'une carte sim (par ex 2€ Free) pourrait être envisagé si la réception par portable était améliorée. Le Maire verra la possibilité d'installer un amplificateur avec la Sté MF Elec. Cette société est intervenue pour la réparation du chauffage dans la classe de Melle Pillon avec efficacité.

3/ FINANCES COMMUNALES :

* **FDE - Groupement achat énergie** : La commune a adhéré au groupement d'achat d'énergie électricité de la FDE pour les seuls bâtiments communaux et le marché arrive à terme le 30/06/2018. En vue de relancer l'appel d'offres, les communes sont sollicitées pour y adhérer. Les coûts des dépenses d'électricité sont communiqués pour les différents fournisseurs : école/mairie = Proxelia contrat pour 2ans – éclairage public = FDE - autres bâtiments communaux = SICAE. Le contrat pour l'ensemble école/mairie arrivant à échéance au 01/01/2018 (engagement de 2ans) peut être inclus dans cet appel d'offres. L'appel d'offres sera réputé infructueux si les prix proposés sont supérieurs au tarif réglementé. **Le Conseil décide d'adhérer à ce groupement pour l'ensemble école/mairie et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

* **CCALN - Groupement de commande voirie** : LA CCALN va renouveler le groupement de commande voirie par appel d'offres pour 2 ans (renouvelable 2 fois un an). Le Maire propose aux conseillers d'y adhérer. **Adopté à l'unanimité.**

* **CDG – contrat collectif assurance du personnel** : Le Conseil a, par délibération le 01/12/2016, délégué au Centre de Gestion de la somme la mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires pour la période 2018/2021. CNP assurances a présenté l'offre la plus avantageuse avec des taux différents selon le régime de retraite des agents : 6,53% pour les agents CNRACL (7,15% avant) et 0,95% pour les agents IRCANTEC (1,20% avant).

Le Conseil décide de confirmer son adhésion à ce contrat groupe pour les traitements de ses agents ainsi que pour les charges patronales.

* **participation voyage scolaire particulier** : Le Maire communique la demande de Léa-Marie BOB qui sollicite la commune pour une participation financière au voyage scolaire qu'elle doit faire en Espagne en février 2018. **Le Conseil confirme sa position de ne pas accorder d'aide financière aux voyages de collégiens ou lycéens.**

* **tarif salage 2017/2018** : Le Maire propose d'aligner le tarif sur celui du Département jusqu'au terme du mandat et de solliciter de nouveau M. Samuel Patte pour ce service. **Adopté (Mme Patte ne prend pas part au vote).**

* **Engagement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget** : **Accord des conseillers pour autoriser le Maire à régler les dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget primitif dans la limite du ¼ des prévisions 2017 (BP+DM)**

* **Décision modificative 2** : elle s'équilibre à 14.876€ en fonctionnement et à 1.710€ en investissement. Elle tient compte des recettes supplémentaires à encaisser avant le 31/12 (facturation cantine/garderie + fonds de péréquation intercommunal + fonds départemental de taxe professionnelle + taxe d'aménagement) **Adopté à l'unanimité.**

* **poste d'Atsem de Mme Dubois**: Le calcul de l'annualisation des salaires se faisant sur 36 semaines pour le personnel « scolaire », la durée de service du poste de Mme Dubois, après

suppression des TAP sera portée à 25h05 par semaine. Un nouveau dossier sera présenté au Comité technique qui se réunira en février 2018.

* **Nettoyage du rideau salle polyvalente** : un devis a été établi par le Sté R2S pour un coût de 312€ht. **Validé**

4/ QUESTIONS DIVERSES :

* **Bail Barbary ZH 8** : Le Conseil confirme la poursuite du bail consenti à l'EARL Barbary pour la parcelle située chemin de Davenescourt. Seul le bail pour la location de la parcelle ZK146 au niveau de la carrière est dénoncé.

* **Correspondant défense** : La secrétaire de mairie communique les termes du dernier mail de M. Beltri. Il convient d'envisager son remplacement aux fonctions de correspondant défense. M. André Lescureux se propose. **Validé par les Conseillers.**

* **Arbre de Noël 2017** : vendredi 15/12/17 à 17h, chacun est invité à y assister. Un spectacle de magie est offert aux enfants de l'école jeudi 14/12 en matinée.

* M. Damay aborde l'avis défavorable émis par le Préfet sur le PLUI du Val de Noye ; il suppose qu'il sera abandonné au profit d'un PLUI établi au niveau de la nouvelle intercommunalité Avre Luce Noye.

Il demande ensuite si une quelconque information est arrivée en mairie sur la compensation de l'Etat pour les exonérations de taxes d'habitation dès 2018. Aucune information officielle. Toutefois comme pour celles relatives au foncier bâti et taxe d'habitation actuelles, la totalité des bases seront probablement prises en compte pour le calcul de l'imposition communale et la compensation de l'Etat versée ensuite. Les compensations sont en principe communiquées en même temps que les bases prévisionnelles d'imposition.

* **Ecoulement rue des Fauvettes** : Les habitants du 13 rue des fauvettes ont contacté le Maire au sujet de l'écoulement des eaux de ruissellement ; ils font état d'infiltrations dans leur sous-sol dues à une accumulation en un point bas proche de leur habitation et la mauvaise évacuation vers le chemin dit de la Fosse à l'eau. Le Maire vérifiera par temps de pluie l'évacuation ; la maison lui semble trop éloignée de la chaussée pour que l'eau de la rue s'y infiltre.

* **Ecoulement des eaux vers la mare rue de l'Hérelle** : Le Maire rappelle que le Conseil avait privilégié l'accentuation de la pente entre la chaussée et la mare, rue de l'Hérelle pour accélérer l'écoulement des eaux de pluie ; la pose d'un tuyau de 400 mm avait été envisagée mais non retenue. Elle serait toutefois bien plus efficace compte tenu de la configuration des lieux. Ces travaux pourraient être confiés au groupement Voirie de la CCALN. A réétudier.

* M. Lescureux signale qu'il a rdv avec M. Havet pour chiffrer l'abattage du cyprès au cimetière.

Compte tenu de la réglementation zéro phyto, l'étude d'acquisition d'une brosse mécanique à adapter sur le matériel communal a été évoqué pour nettoyer les caniveaux.

Le Maire est interrogé sur la fin de la distribution de raticide sans débat préalable en Conseil ; la salubrité publique est de la compétence du Maire au titre de ses pouvoirs de police.

* M. Thibaut demande si une date a été arrêtée pour le constat d'huissier après les travaux d'installation d'éoliennes, route de Fresnoy, de même que pour les chemins de Villers et de Corbie. Toujours pas ; il craint fort de n'avoir aucun recours pour le chemin de Villers et de Corbie fortement endommagés et signale qu'en aucun cas l'association foncière n'aura les moyens de les remettre en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,